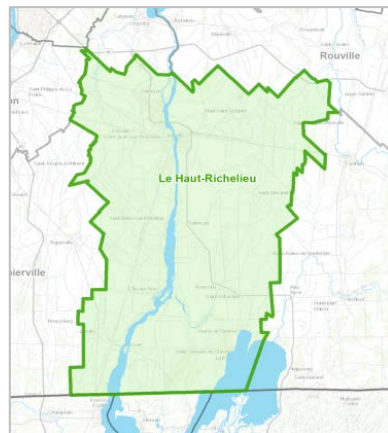


# Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU)



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>CONTEXTE</b> .....	1
1.1	Comité sur l'arrimage des services d'urgence – volet hors route.....	1
1.2	Particularités territoriales.....	1
1.3	Risques présents sur le territoire.....	2
1.4	Conséquences économiques.....	4
1.5	Responsabilités des gestionnaires de territoire des municipalités et des intervenants d'urgence quant à la sécurité sur le territoire.....	5
<b>2</b>	<b>BOTTIN DES RESSOURCES</b> .....	7
<b>3</b>	<b>TÉLÉCOMMUNICATION</b> .....	9
3.1	Couverture cellulaire.....	9
3.2	Usage de radios.....	9
3.3	Moyen privilégié pour joindre les secours.....	9
<b>4</b>	<b>ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES ET LEUR EMPLACEMENT</b> .....	10
<b>5</b>	<b>RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS</b> .....	11
5.1	Mise en alerte et mobilisation des intervenants.....	11
5.2	Répondant à la coordination de l'intervention.....	12
5.3	Répondant du transport des intervenants et évacuation de la victime.....	12
5.4	Répondant du soutien médical.....	12
<b>6</b>	<b>POINTS DE RASSEMBLEMENT ET POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE</b> .....	16
<b>7</b>	<b>FICHE POUR RECUEILLIR L'INFORMATION</b> .....	17
	<b>ANNEXE CARTOGRAPHIQUE</b> .....	18

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Risques - territoire de la MRC du Haut-Richelieu.....	3
Tableau 2 : Équipements disponibles et leur emplacement .....	10
Tableau 3 : Répondants du soutien médical .....	12
Tableau 4 : Rôles et responsabilités des intervenants .....	14
Tableau 5 : Points d'évacuation identifiés – MRC du Haut-Richelieu.....	16

## LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation des risques et des principaux équipements pour le sauvetage hors route .....	19
Carte 2 : Circuits fédérés de quad et jonction avec le réseau routier .....	20
Carte 3 : Circuits fédérés de motoneige et jonction avec le réseau routier.....	21
Carte 4 : Réseaux d'énergie.....	22
Carte 5 : Pistes cyclables en milieu isolé .....	23
Carte 6 : Réseaux ferroviaires.....	24
Carte 7 : Sentiers - Mont Saint-Grégoire .....	25

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CCS	Centre de communication santé
CGA SQ	Centre de gestion des appels de la Sûreté du Québec
COG	Centre des opérations gouvernementales
CSAU incendie	Centre secondaire d'appels d'urgence incendie
CSAU police	Centre secondaire d'appels d'urgence police
CU 911	Centre d'urgence 911
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FQCQ	Fédération québécoise des clubs quad
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
PC	Poste de commandement
PLIU	Protocole local d'intervention d'urgence
PR	Premier répondant
SCRI	Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
SQ	Sûreté du Québec
SSI	Service de sécurité incendie
TAP	Technicien ambulancier paramédical
VTT	Véhicule tout-terrain

Note : L'utilisation de l'acronyme MRC fait référence à la MRC du Haut-Richelieu.

## DÉFINITION

(Source : MSP, 2014-10-29)

### Hors route

Signifie littéralement en dehors du réseau routier. Une zone hors route est donc une zone où les véhicules ambulanciers routiers n'ont pas accès. Le concept de zone hors route inclut les zones périurbaines et celles en milieu isolé.

### Intervenants d'urgence

L'expression « intervenant d'urgence » désigne les ressources humaines des organisations qui ont des tâches à effectuer lors d'une intervention d'urgence ou d'un sinistre. Elles relèvent de leur structure de gestion respective. Leur représentant en autorité participe aux réunions de coordination sur le site.

### Milieu isolé

Zone caractérisée comme étant hors d'atteinte pour les intervenants d'urgence qui utilisent leur moyen de transport traditionnel. Les interventions dans un tel milieu requièrent que les intervenants d'urgence appelés à accéder à la zone possèdent les compétences, la formation et les équipements requis.

### Point d'évacuation d'urgence

Point géoréférencé faisant l'objet d'une signalisation particulière situé notamment en bordure d'une route sous la responsabilité du MTQ<sup>1</sup>. Ces points peuvent servir de points de rassemblement pour les divers intervenants d'urgence (policiers, pompiers, techniciens ambulanciers paramédicaux) afin de préparer l'intervention de sauvetage visant à se rendre vers une personne en détresse. Ils permettent aussi aux usagers et aux intervenants de mieux se situer autant sur le réseau routier que dans les sentiers et de signaler leur position plus précisément en cas d'incident.

### Point de rassemblement

Lieu déterminé par le coordonnateur de l'intervention où tous les intervenants d'urgence visés se rejoignent afin de se préparer à se rendre jusqu'au lieu du sauvetage. Le point de rassemblement peut se situer à un point d'évacuation d'urgence ou à tout autre lieu jugé opportun par le coordonnateur de l'intervention.

---

<sup>1</sup> Le MTQ est responsable de la conception de la signalisation pour les points d'évacuation d'urgence appelés à être installés sur les sentiers pour les véhicules hors route et le long du réseau routier. Il est de la responsabilité de l'exploitant d'un sentier ou d'un gestionnaire de territoire de s'assurer que la signalisation est présente, en bon état et qu'elle respecte les normes de fabrication et d'installation. Les points d'évacuation pourront être mis en place à l'extérieur du réseau routier; ils devront alors utiliser les mêmes règles et standards d'affichage et être entretenus par le gestionnaire du territoire sur lequel ils sont installés.

## **Premier répondant**

Le premier répondant veille à ce que l'état de la personne en détresse reste stable. Son travail est complémentaire au travail des techniciens ambulanciers paramédicaux. Puisque les premiers répondants relèvent d'une municipalité, ceux-ci ont l'avantage d'être à proximité de la population. Ils sont donc en mesure d'arriver très rapidement sur les lieux de situations urgentes. Une fois l'ambulance arrivée, les premiers répondants cèdent la responsabilité de l'intervention médicale aux techniciens ambulanciers paramédicaux. Les premiers répondants sont habilités à donner les premiers soins, à utiliser un défibrillateur externe automatisé pour les patients en arrêt cardiaque et à administrer de l'épinéphrine avec un auto-injecteur en cas de réaction allergique grave.

## **Répondant**

Il s'agit de l'entité responsable d'assumer une responsabilité qui lui est spécifiquement dévolue afin de permettre le sauvetage d'une personne se trouvant hors du réseau routier (p. ex. soutien médical, coordination). Le répondant est identifié dans le protocole d'intervention local hors du réseau routier d'un territoire donné et son mandat respecte les compétences, responsabilités, lois et expertises reconnues.

## **Sauvetage médical**

Opération visant à se rendre jusqu'à une victime dont la localisation est connue afin de lui porter secours. Si la situation le requiert, il faut procéder à son évacuation vers un transport ambulancier ou un centre hospitalier de manière sécuritaire tout en lui prodiguant les soins appropriés afin de prévenir la détérioration de son état. Le sauvetage peut s'effectuer par voie terrestre, nautique ou aérienne, en fonction de la situation.

## **Technicien ambulancier paramédical**

Le technicien ambulancier paramédical a la responsabilité d'évaluer l'état du patient, de lui donner les soins nécessaires et d'effectuer son transport vers un centre hospitalier. Il a également le rôle d'informer le centre hospitalier de l'état du patient à l'aide du rapport d'intervention préhospitalière. Ce rapport est ajouté au dossier médical.

## **Véhicule hors route**

Véhicule destiné à circuler en dehors des chemins publics et soumis à la *Loi sur les véhicules hors route* et ses règlements.

# 1 CONTEXTE

La démarche visant la réalisation d'un **Protocole local d'intervention d'urgence hors route (PLIU)** sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu s'appuie sur le Cadre de référence (2014-10-29) du ministère de la Sécurité publique intitulé « *L'intervention d'urgence hors du réseau routier* ».

Les services d'urgence en milieu isolé (SUMI) visent à se rendre à un **blessé**, dont la **localisation est connue**, afin de procéder à son évacuation vers un transport ambulancier.

Ainsi, le PLIU clarifie les rôles et les responsabilités des intervenants d'urgence (mobilisation des équipes) et prévoit l'accès aux équipements nécessaires lors d'une évacuation terrestre afin d'assurer la qualité des services de sauvetage et d'intervenir de façon efficace et sécuritaire.

## 1.1 Comité sur l'arrimage des services d'urgence – volet hors route

Le Protocole local d'intervention d'urgence hors route (PLIU) sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu est traité dans le cadre du Comité régional sur l'arrimage des services d'urgence<sup>2</sup>.

De même, la section 6.4.4 du *Schéma de couverture de risque en sécurité incendie* (en vigueur en 2018) porte sur l'assistance aux techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) pour l'évacuation médicale des victimes, entre autres, hors du réseau routier.

Les divers représentants des intervenants interpellés dans le cadre de ce dossier sont les municipalités (élu, direction générale et direction incendie), les corps policiers et les corporations ambulancières.

## 1.2 Particularités territoriales

En 2017, la population des 14 municipalités de la MRC totalise 118 617 habitants répartis sur 996 km<sup>2</sup>. La MRC est adjacente à six autres MRC de la Montérégie et au sud, on retrouve la frontière canado-américaine.

Plus de 90% du territoire est zoné agricole. Conséquemment, de vastes étendues de terre en culture et de grands boisés caractérisent le paysage de la MRC.

### **Distance**

Selon la configuration allongée nord-sud de la MRC, la présence de la frontière canado-américaine et la barrière physique que représente la rivière Richelieu, le temps de mobilisation et de déplacement dépasse une heure avec une distance routière de 70 km entre l'extrême sud-ouest et nord-est du territoire.

---

<sup>2</sup> Objectif 8 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie (mai 2001) et de la section 6.7 du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu*.

## **Hydrographie**

Le lac Champlain est présent au sud-est du territoire tandis que la rivière Richelieu, y prenant sa source, s'écoule vers le nord sur une distance de 45 km. Le territoire de la MRC est ainsi scindé en deux parties, soit l'est et l'ouest de la MRC. On y compte trois (3) ponts routiers :

- Nord du territoire : Deux (2) ponts à Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- Sud du territoire : Un (1) pont assure le lien routier entre Noyan et Lacolle.

La rivière Richelieu et le lac Champlain contribuent grandement à l'attractivité touristique et économique des neuf municipalités riveraines (activités nautiques et aquatiques, camping, pêche, pêche sur glace, patinoire, etc.)

## **Topographie**

Le relief du territoire est très peu accidenté, à l'exception du **mont Saint-Grégoire** où l'altitude atteint 251 m tandis que sur le reste du territoire, elle varie entre 0 et 50 mètres.

Les véhicules hors route ne peuvent pas accéder au sommet du mont Saint-Grégoire en raison des pentes trop abruptes, des types d'affleurements rocheux et de l'étroitesse des sentiers. Ainsi, seule une partie au bas de la montagne est accessible par les véhicules hors route. Ce secteur bien précis de la MRC nécessite le recours au sauvetage en montagne. La présence de plusieurs érablières, vergers et autres activités agrotouristiques génère une grande affluence touristique dans ce secteur de la MRC.

### **1.3 Risques présents sur le territoire**

Plusieurs activités pouvant engendrer, un jour ou l'autre, le recours au service d'urgence en milieu isolé sont présentes sur le territoire. Les différents risques recensés sont présentés au tableau suivant.

Tableau 1 : Risques - territoire de la MRC du Haut-Richelieu

NATURE des activités	Municipalités concernées	ACHALANDAGE et USAGERS
<b>Mont Saint-Grégoire - montagne et piémont - 251 m d'altitude</b>  Carte 1 : mont Saint-Grégoire	1/14 Mont-Saint-Grégoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentiers de l'organisme de conservation Cime : 35 906 visiteurs (2016)</li> <li>- Autres sentiers dans les vergers et les érablières commerciales au pied de la montagne : achalandage inconnu - plusieurs milliers de visiteurs par an - secteur très touristique de la MRC.</li> </ul>
<b>Sentiers quad et motoneige fédérés ou hors piste</b>  Carte 2 et 3 : sentiers quads et motoneige	Sentiers fédérés : 14/14 : Saint-Jean-sur-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Saint-Alexandre, Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Sébastien, Henryville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Valentin, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Lacolle, Saint-Georges-de-Clarenceville, Noyan et Venise-en-Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Total : 407 km de sentiers fédérés</li> <li>- 3 clubs de quad : (212 km de sentier) : plus de 400 membres</li> <li>- 6 clubs de motoneige (195 km de sentier) : plus de 400 membres</li> </ul>
<b>Pêche sur glace - lac Champlain et rivière Richelieu</b>  Carte 1 : Pourvoiries pêche sur glace	2/14 : Venise-en-Québec, Saint-Georges-de-Clarenceville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 pourvoiries pour la pêche sur glace (3 Venise-en-Québec, 2 Saint-Georges-de-Clarenceville)</li> <li>- Activité touristique hivernale régionale importante dans le secteur de Venise-en-Québec et Saint-Georges-de-Clarenceville</li> <li>- Les ambulanciers n'ont pas l'autorisation de se rendre avec le véhicule sur la glace.</li> <li>- Autres sites de pêche le long de la rivière Richelieu</li> </ul>
<b>Accidents divers sur les terres agricoles : agriculteurs, travailleurs liés aux divers réseaux de distribution d'énergie et prolongements pipeline / A35, etc.</b>  Carte 4 : réseaux d'énergie	14/14	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MRC : 90 % du territoire est en zone agricole</li> <li>- Réseaux d'énergie : électriques, gazoducs, pipeline et oléoduc</li> <li>- Épisode du passage des réfugiés à la frontière du Canada : un cas isolé sur le quai fédéral à Lacolle en hiver. Aucune motoneige (ou quad avec chenille) de disponible à la GRC, SQ, SSI et clubs fédérés.</li> </ul>
<b>Accidents liés à des activités aériennes : montgolfière, petit aéronef, planeur et paramoteur en secteur isolé</b>  Carte 1 : aéroport	14/14	<ul style="list-style-type: none"> <li>- International de Montgolfière de Saint-Jean-sur-Richelieu : plus de 100 montgolfières (août)</li> <li>- 4 saisons : adepte de montgolfières Saint-Jean-sur-Richelieu : Aéroport avec tour de contrôle.</li> <li>- École de pilotage pour cadet de l'air : avion, avion-remorque et planeur.</li> <li>- Des paramoteurs volent régulièrement dans le ciel du Haut-Richelieu.</li> </ul>
<b>Accidents en milieu forestiers : travaux forestiers, chasseurs, randonneurs, ski de fond, raquette, équitation, etc.</b>  Carte 1 : zones forestières et sentiers	14/14	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentiers de randonnées :               <ul style="list-style-type: none"> <li>· Venise-en-Québec</li> <li>· Mont-Saint-Grégoire</li> <li>· Saint-Jean-sur-Richelieu : (Parc naturel des Parulines, Boisé des Colibris, Érablière Pain de sucre)</li> </ul> </li> <li>- Centre administratif de la protection de la faune</li> <li>- Aucune donnée sur la chasse, mais bien présente dans les boisés de la MRC.</li> </ul>
<b>Inondation de résidences (secteurs isolés)</b>  Carte 2 : Zones inondables	8/14 : 0-2 ans  9/14 : 2-20 ans / 20-100 ans	Inondations majeures en 2011  162 résidences en zone inondable dans la zone <b>0-2 ans</b> et davantage dans le 2-20 ans et 20-100 ans.



NATURE des activités	Municipalités concernées	ACHALANDAGE et USAGERS
<b>Pistes cyclables en milieu isolé</b>  Carte 5 : Pistes cyclables <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le canal de Chambly</li> <li>• La Montérégiade</li> <li>• Le Sentier du paysan</li> </ul>	4/14  Saint-Jean-sur-Richelieu, Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Brigide-d'Iberville, Lacolle	<u>Été / automne / printemps</u> : vélo, marche/course – accessible pour les ambulances (barrière avec clé)  <u>Hiver</u> : marche/course, raquette, ski de fond et certaines sections motoneige (section de circuits fédérés).  Non accessible aux ambulanciers l'hiver dans certaines sections et conditions de neige.
<b>Accidents voies ferrées en secteur isolé</b>  Carte 1 : Voies ferrées	9/14 : Saint-Jean-sur-Richelieu, Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Valentin, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Lacolle, Saint-Georges-de-Clarenceville et Noyan	Train de marchandises (conducteurs) : CN, CP, Maine & Québec central  Train de passagers : Armtrak (voie CN)
<b>Terrains de golf</b>  Carte 1 : Terrains de golf	3/14 : Saint-Jean-sur-Richelieu, Venise-en-Québec et Mont-Saint-Grégoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Jean-sur-Richelieu : 4 golfs</li> <li>- Venise-en-Québec : 1 golf</li> <li>- Mont-Saint-Grégoire : 1 golf</li> </ul>
<b>Carrières-sablières</b>  Carte 1 : Carrières et sablières	9/14 : Saint-Jean-sur-Richelieu, Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Lacolle, Saint-Georges-de-Clarenceville, Venise-en-Québec et Saint-Sébastien.	Certains citoyens s'aventurent pour du hors-piste (VTT, motocross, etc.)  Accidents de travailleurs
<b>Lieu historique national du Fort-Lennox</b>  Carte 1 : Fort-Lennox	1/14 : Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 000 visiteurs/ an</li> <li>- Île accessible par bateau seulement. La problématique se situe sur le site (52 ha) pour assurer le transport des personnes vers le bateau.</li> </ul>

#### 1.4 Conséquences économiques

Les conséquences économiques liées à l'élaboration du PLIU peuvent concerner les frais des équipements, d'opération, d'entretien et ceux relatifs à la prévention. La création d'ententes intermunicipales pour appuyer le PLIU est donc essentielle afin d'optimiser ce type de secours.

De même, sans préparation et organisation, un accident en milieu isolé sur l'ensemble du territoire du Haut-Richelieu pourrait entraîner des conséquences économiques et affecter le milieu du tourisme dont jouit l'ensemble du territoire de la MRC.

À l'inverse, une gestion d'intervention planifiée, organisée et bien déployée incluant les ressources matérielles et humaines nécessaires assure la sécurité des citoyens et des divers acteurs ayant un impact économique sur le territoire.

Il est donc à l'avantage de tous de mettre en place un protocole d'intervention d'urgence, des équipements spécialisés et des ressources humaines formées afin d'effectuer de façon efficiente et sécuritaire des opérations de sauvetage en milieu isolé.

## 1.5 Responsabilités des gestionnaires de territoire des municipalités et des intervenants d'urgence quant à la sécurité sur le territoire

Au Québec, les rôles et responsabilités en matière de sécurité publique sont entre autres présentés dans la *Loi sur la sécurité civile*, la *Loi sur la sécurité incendie*, la *Loi sur la police*, la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* ainsi que dans la *Loi sur les compétences municipales*. Celles-ci sont en partie présentées à l'Annexe 2 du *Cadre de référence pour l'intervention d'urgence hors du réseau routier* du MSP.

### **Citoyen**

En tout temps, le citoyen est le premier responsable de sa sécurité.

### **Techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP)**

Les TAP sont jugés comme étant les plus aptes à intervenir auprès de la victime à secourir. Toutefois, afin d'assurer leur propre sécurité, le soutien d'intervenants qualifiés sur place est nécessaire.

### **Municipalités et services de sécurité incendie**

Les municipalités sont responsables de l'organisation des services d'urgence sur leur territoire. Par conséquent, la coordination des interventions de sauvetage en milieu isolé sera effectuée par les services de sécurité incendie. Ils ont également la responsabilité d'assurer le transport des intervenants et du matériel d'évacuation nécessaire auprès de la victime et de collaborer avec les TAP pour que l'évacuation de la victime vers le point d'évacuation d'urgence, où se trouve l'ambulance, se déroule de manière sécuritaire pour tous.

Les municipalités locales ont la responsabilité d'offrir sur leur territoire ou de conclure des ententes intermunicipales avec les fournisseurs offrant le service de sauvetage en milieu isolé. De plus, les municipalités doivent tenir informer le fournisseur du service de sauvetage en milieu isolé des risques présents sur l'ensemble de leur territoire ainsi que des mesures spéciales à prendre afin de contrer ces risques.

### **Gestionnaires de territoire**

Quant aux gestionnaires de territoire, ils se doivent de tenir à jour leur plan de mesure d'urgence lorsqu'applicable et que ce dernier est conforme au PLIU. Dans le cas de la MRC du Haut-Richelieu, les organismes et propriétaires suivants seront considérés à titre de gestionnaires de territoire.

**Tableau 2 : Gestionnaires de territoire**

Lieux	Municipalités	Gestionnaires
Sentier du Paysan	Lacolle	Lacolle
Montréaladiade	Saint-Jean-sur-Richelieu, Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Brigide-d'Iberville	Comité Pro-piste et municipalités
Canal de Chambly (Piste cyclable)	Saint-Jean-sur-Richelieu	Parcs Canada, Saint-Jean-sur-Richelieu
Lieu historique national du Fort-Lennox	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Parcs Canada
Plein air Berger - Pêche sur glace	Venise-en-Québec	Plein air Berger
Pourvoirie Courchesne- Pêche sur glace		Pourvoirie Courchesne
Pourvoirie Chez Bob - Pêche sur glace		Pourvoirie Chez Bob
Pourvoirie Miller - Pêche sur glace	Saint-Georges-de-Clarenceville	Pourvoirie Miller
Pourvoirie Lachance - Pêche sur glace		Pourvoirie Lachance
Sentiers de quad fédérés	Voir <b>Carte 2</b>	Club Les Riverains, Club Les Patriotes, Club les Aventuriers Fédération des clubs de motoneige du Québec, Fédération québécoise des clubs de quad
Sentiers de motoneige fédérés	Voir <b>Carte 3</b>	Club de Motoneige du Haut-Richelieu, Club Auto-neige Apollon, Club de motoneige Baie-Missisquoi, Club de motoneige les Sabres région d'Iberville, Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Sentiers mont Saint-Grégoire	Mont-Saint-Grégoire	Cîme Haut-Richelieu, Érablière La Goudrelle, Érablière Charbonneau

## 2 BOTTIN DES RESSOURCES

<b>Ministère de la Sécurité publique</b> Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie-Estrie 165, rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6S9 Téléphone : 450-346-3200 Courriel : <a href="mailto:securite.civile16@msp.gouv.qc.ca">securite.civile16@msp.gouv.qc.ca</a>	<b>Centrale d'appels d'urgence CAUCA</b> Louis Lacroix Téléphone : [REDACTED] Courriel : <a href="mailto:louis.lacroix@cauca.ca">louis.lacroix@cauca.ca</a>  <b>911 Police Saint-Jean-sur-Richelieu</b> Robert Blain Téléphone : 450-359-9222 Courriel : <a href="mailto:r.blain@police.sjr.ca">r.blain@police.sjr.ca</a>
<b>Centre des opérations gouvernementales</b> Téléphone : 1-866-650-1666	<b>Centre de communication Santé Groupe Alerte Santé</b> Pascal Roberge Téléphone : 450-670-0911 #6333 Courriel : <a href="mailto:proberge@alerte.ca">proberge@alerte.ca</a>

### Service de sécurité incendie

<b>RIM Mont-St-Grégoire/Sainte-Brigide-d'Iberville</b> Responsable : Ernest Bernhard Téléphone : 450 293-7511 Premier répondant : Non Cellulaire : [REDACTED] Courriel : [REDACTED]	<b>SSI Henryville</b> Responsable : Alain Héту Téléphone : 450 346-4184 Premier répondant : Non Cellulaire : [REDACTED] Courriel : [REDACTED]
<b>SSI Lacolle</b> Responsable : Philippe Patenaude Téléphone : 450 246-3201 Premier répond : Oui Cellulaire : [REDACTED] Courriel : [REDACTED]	<b>SSI Saint-Alexandre</b> Responsable : Benoit Brodeur Téléphone : 450 346-6641 Premier répond : Oui Cellulaire : [REDACTED] Courriel : [REDACTED]
<b>SSI Saint-Georges-de-Clarenceville</b> Responsable : Peter Clark Téléphone : [REDACTED] Premier répond : Oui Cellulaire : [REDACTED] Courriel : [REDACTED]	<b>SSI Saint-Jean-sur-Richelieu</b> Responsable : Daniel Dubois Téléphone : 450-357-2338 Premier répond : Non Cellulaire : [REDACTED] Courriel : [REDACTED]
<b>SSI Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix</b> Responsable : Gilles Bastien Téléphone : 450 291-3166 Premier répond : Oui Cellulaire : [REDACTED] Courriel : [REDACTED]	<b>SSI Sébastien</b> Responsable : Alain Héту Téléphone : 450 346-4205 Premier répondant : Non Cellulaire : [REDACTED] Courriel : [REDACTED]
<b>SSI Venise-en-Québec</b> Responsable : Patrick Sauriol Téléphone : 450 346-4267 Premier répond : Oui Cellulaire : [REDACTED] Courriel : [REDACTED]	

## Corps policiers

<b>Sûreté du Québec</b> Poste MRC du Haut-Richelieu Ugo Péloquin, sergent Téléphone : 450-246-3856/ 310-4141	<b>Police Saint-Jean-sur-Richelieu</b> André Fortier, directeur Téléphone : 450-359-9222
<b>Gendarmerie royale du Canada</b> Robert St-Jules Téléphone : 450-359-4581 <a href="mailto:robert.st-jules@rcmp-grc.gc.ca">robert.st-jules@rcmp-grc.gc.ca</a>	

## Services de santé

<b>Ambulance Demers</b> Mathieu Demers Téléphone : 450-467-4191	<b>Ambulance Bedford - Dessercom</b> Michel Plouffe, superviseur Téléphone : 450-545-0089
---	---

## Gestionnaires de territoire et autres

<b>Cîme Haut-Richelieu</b> Responsable : Renée Gagnon Téléphone : 450-346-0406	<b>CN – Urgence</b> 1-800-465-9232 <b>CP – Urgence</b> 1-800-716-9132
<b>Comité Pro-Piste</b> Responsable : Jo-Annie Larose Téléphone : 450- 330-0081	<b>Central Maine &amp; Quebec Railway</b> 1-866-940-7774
<b>Pouvoirie Courchesne</b> Responsable : Jacques et Robin Courchesne Téléphone : 450-244-5933	<b>Parcs Canada</b> Responsable : Isabelle Chalifoux Téléphone : 450-658-1585 /514-240-3394
<b>Pouvoirie Miller</b> Responsable : Donald Miller Téléphone : 450-350-1500	<b>Pouvoirie Lachance</b> Téléphone : 450-294-2610 <b>Club Les Patriotes (Quad)</b> Responsable : Gilles Massie, président Téléphone : 514-434-7823
<b>Pouvoirie Chez Bob</b> Responsable : Francis et Mathieu Beauvais Téléphone : 438-490-1423 / 514-863-3448	<b>Pouvoirie Plein air Berger</b> Responsable : Stéphane Berger Téléphone : 450-244-5080
<b>Club Les Riverains (Quad)</b> Responsable : Alain Roy, président Téléphone : ██████████	<b>SOS Quad</b> Responsable : Éric Desaulniers Téléphone : 450-821-3188
<b>Agent de liaison - Clubs de Quad de la Montérégie</b> Responsable : Marc Archambault Courriel : <a href="mailto:marcarchambault@sympatico.ca">marcarchambault@sympatico.ca</a> Téléphone : ██████████	<b>Club Les Aventuriers</b> Responsable : Jimmy Cayouette, président <a href="mailto:info@clubquadlesaventuriers.com">info@clubquadlesaventuriers.com</a> <b>Fédération des clubs de motoneigistes du Québec</b> Téléphone : 514-252-3076
<b>Fédération québécoise des clubs de quad</b> Téléphone : 514-252-3050	<b>Club Auto-neige Apollon</b> Responsable : Yvan Robitaille <a href="mailto:clubapollon@hotmail.com">clubapollon@hotmail.com</a>
<b>Club de Motoneige du Haut-Richelieu</b> Responsable : Roger Beaudin / Denis Thomas Téléphone : ██████████ ██████████	<b>Club motoneige Les sabres région d'Iberville</b> Responsable : Richard Decelles ██████████
<b>Club de motoneige du centre de la Montérégie</b> Responsable : Donald Viens ██████████ <a href="mailto:clubmotoneigecm@bell.net">clubmotoneigecm@bell.net</a>	<b>Club motoneige Baie-Missiquoi</b> Responsable : Jean Richard Téléphone : ██████████ Courriel : <a href="mailto:motoneigemissiquoi@hotmail.com">motoneigemissiquoi@hotmail.com</a>
<b>Association de Bonne entente Farnham-Ste-Brigide</b> Responsable : Anna Benoit Téléphone : ██████████ Courriel : <a href="mailto:bonneentente637@gmail.com">bonneentente637@gmail.com</a>	

## 3 TÉLÉCOMMUNICATION

### 3.1 Couverture cellulaire

La couverture cellulaire sur l'ensemble du territoire de la MRC est tout de même bonne. Les secteurs suivants présentent une couverture cellulaire de moins bonne qualité :

- Entre Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Lacolle;
- Entre Saint-Georges-de-Clarenceville et Venise-en-Québec.

### 3.2 Usage de radios

Les radios du SSI où aura lieu l'intervention seront utilisées entre les intervenants afin d'assurer une communication constante<sup>3</sup>. Afin d'assurer l'interopérabilité des communications durant l'intervention, le SSI fournira une radio aux autres intervenants lorsque requis. De cette façon, tous les intervenants présents peuvent demeurer en communication via les ondes du SSI.

Les TAP communiquent avec le CCS à l'aide de leurs équipements de radiocommunication. Advenant le cas où leur système ne fonctionne pas, ils devront demeurer en tout temps avec une personne du SSI pouvant transmettre les informations nécessaires au CCS.

Les fréquences UTAQ et VTAQ peuvent également être utilisées sur le territoire entre SSI, s'il y a lieu.

Le SSI de Saint-Jean-sur-Richelieu utilise un système de radiocommunication en numérique sur son territoire. Il possède une fréquence attitrée au sauvetage (10-56) 418.6875 (100.0). La fréquence analogique (10-51) 417.3875/412.3875 (179.9) (UHF) est toutefois disponible pour la communication analogique avec les autres SSI.

### 3.3 Moyen privilégié pour joindre les secours

Le 911 est le principal moyen utilisé pour rejoindre les services d'urgence. Par la suite, selon l'emplacement de l'intervention, les différents services de sécurité incendie pourront, par le biais du 911, demander les différentes ressources.

---

<sup>3</sup> Industrie Canada rend disponible un canal « VHF simplex » national pour la communauté de la recherche et de sauvetage. Il s'agit de la « Fréquences interagences de recherche et de sauvetage » (FI-RS / 149.080 MHz). Des modalités sont applicables pour l'utilisation de cette fréquence. Les services médicaux d'urgence, les services de sécurité incendie de même que les services de police municipaux et provinciaux font partie des organismes autorisés à soumettre une demande directement à Industrie Canada pour l'utilisation de cette fréquence à des fins de recherche et sauvetage uniquement.

## 4 ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES ET LEUR EMPLACEMENT

Lors d'une intervention, les demandes d'équipements entre les différents services de sécurité incendie (SSI) se font par l'intermédiaire de la centrale d'appel d'urgence 911.

De plus, les différents participants à une intervention doivent avoir une tenue d'intervention appropriée aux circonstances : casque de protection, dossards visibles de loin, bottes, habit, etc.

**Tableau 2 : Équipements disponibles et leur emplacement**

Propriétaires des équipements	Localisation des équipements*	Types d'équipement
SSI Saint-Jean-sur-Richelieu	Caserne 2 - Iberville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 véhicule côte à côte (avec chenille) : 3 intervenants et une civière pour la victime</li> <li>• Planche dorsale / stabilisateur / civière</li> <li>• Éclairage de scène, treuil</li> <li>• Vêtements et équipements de protection</li> </ul>
SSI Lacolle	Caserne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 véhicule côte à côte (chenille) : 3 intervenants et une civière pour la victime</li> <li>• Planche dorsale / stabilisateur / civière</li> <li>• Éclairage de scène, treuil</li> <li>• Vêtements et équipements de protection</li> </ul>
SSI Saint-Alexandre	Caserne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 VTT : 3 intervenants avec remorque adaptable pour transport de la victime</li> <li>• Planche dorsale / stabilisateur / civière tout-terrain (mule)</li> <li>• Éclairage de scène, treuil</li> <li>• Vêtements et équipements de protection</li> </ul>
Premiers répondants Venise-en-Québec	Caserne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Civière tout-terrain (mule)</li> <li>• Vêtements et équipements de protection</li> </ul>
RIM Mont-Saint-Grégoire / Sainte-Brigide-d'Iberville	Caserne Sainte-Brigide-d'Iberville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Civière tout-terrain (mule)</li> <li>• Équipement sauvetage en montagne (sauvetage vertical entente intermunicipale)</li> <li>• Vêtements et équipements de protection</li> </ul>
Parcs Canada	Fort-Lennox (Île-aux-Noix)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Civière tout-terrain (mule)</li> </ul>

\* : Les équipements appartiennent à chaque SSI à l'exception de Parcs Canada qui est le propriétaire de la civière tout-terrain au Fort Lennox sur l'Île-aux-Noix.

## 5 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS

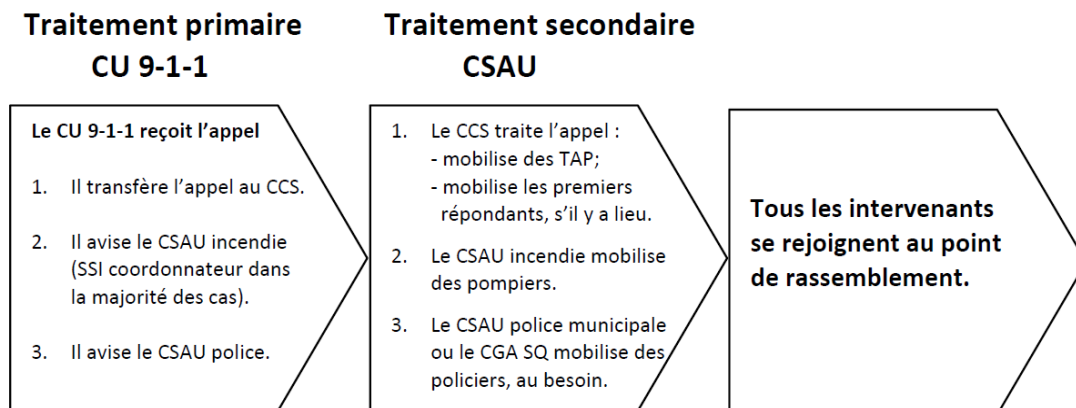
Les rôles et responsabilités présentés dans le *Cadre de référence pour l'intervention d'urgence hors du réseau routier* correspondent à ceux attribués aux intervenants de la MRC du Haut-Richelieu.

### 5.1 Mise en alerte et mobilisation des intervenants

L'alerte doit être faite par le centre d'urgence 911 (911 Police de Saint-Jean-sur-Richelieu ou CAUCA).

La figure suivante présente le processus de mise en alerte et de mobilisation des intervenants sur le territoire. Dès l'appel initial sont minimalement mobilisés : le coordonnateur d'intervention, le SSI local, les TAP/PR et selon le territoire couvert, la police de Saint-Jean-sur-Richelieu ou la Sûreté du Québec.

Le CU 911 doit avoir en sa possession les protocoles d'intervention en vigueur et mettre à jour ses procédures en conséquence.



- Centre d'urgence 911 (CU 911)
- Centre de communication santé (CCS)
- Centre secondaire d'appels d'urgence (CSAU) incendie
- Centre secondaire d'appels d'urgence (CSAU) police
- Centre de gestion des appels de la Sûreté du Québec (CGA SQ)

Source : MSP, Cadre de référence - L'intervention d'urgence hors du réseau routier, SC-006(2015-01).

Le CU 911 communique l'information sur les coordonnées de l'appelant, la localisation de la victime et des données sur le point d'évacuation d'urgence le plus près, le cas échéant.

Lors d'un accident impliquant un véhicule routier, un VTT, une motoneige ou la commission d'une infraction criminelle, le coordonnateur local doit aviser le corps de police qui couvre le territoire s'il n'a pas déjà été avisé par le CU 911.



## 5.2 Répondant à la coordination de l'intervention

La coordination des interventions de sauvetage médical en milieu isolé sera effectuée par le **service de sécurité** incendie desservant le territoire de la municipalité sur laquelle l'intervention a lieu (directeur ou son substitut). Cependant, dans certaines situations, notamment celles nécessitant une recherche relative à un cas de disparition, les interventions peuvent être coordonnées par un corps de police. Voir le Tableau 4 pour le détail.

## 5.3 Répondant du transport des intervenants et évacuation de la victime

Lorsque la situation ne dépasse pas leurs compétences et leurs capacités, les **services de sécurité** incendie agissent comme répondant du transport des intervenants et de l'évacuation de la victime. Exceptionnellement, il pourrait également s'agir d'un corps de policier. Le nombre recommandé d'intervenants est de trois (3) et dans le cas du mont Saint-Grégoire, 10 intervenants minimum est requis. Les tâches sont présentées au Tableau 4.

Tous les équipements d'évacuation et de protection des intervenants seront sous la responsabilité des services de sécurité incendie. Cette responsabilité comprend l'entretien, le remplacement, la remise en état et la disponibilité de tous les équipements minimaux identifiés par le présent protocole.

## 5.4 Répondant du soutien médical

Le soutien médical sur les lieux de l'incident est assuré par les intervenants dont les compétences médicales sont reconnues. Le soutien médical consiste à prodiguer les soins requis à la victime pour prévenir la détérioration de son état et à permettre son évacuation vers l'ambulance, ou tout autre moyen de transport médical, en vue d'atteindre le centre hospitalier dans les meilleures conditions possible.

Les **corporations ambulancières** et les équipes de **premiers répondants** suivantes desservent les municipalités suivantes :

**Tableau 3 : Répondants du soutien médical**

<b>Ambulances Demers</b>	13/14 : Saint-Jean-sur-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Saint-Alexandre, Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Sébastien, Henryville, Saint-Georges-de-Clarenceville, Noyan, Lacolle, Saint-Valentin, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Blaise-sur-Richelieu.
<b>Ambulance Bedford (Dessercom)</b>	2/14 : Venise-en-Québec Saint-Sébastien (à l'occasion)
<b>Premiers répondants</b>	8/14 : Lacolle, Saint-Georges-de-Clarenceville, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Valentin, Venise-en-Québec

Tous les équipements de protection individuelle nécessaires aux techniciens ambulanciers paramédicaux seront amenés sur les lieux par un des trois (3) SSI qui

détient un véhicule tout-terrain équipé pour transporter un blessé et qui sera appelé à intervenir, soit Saint-Jean-sur-Richelieu, Lacolle ou Saint-Alexandre. Le Centre intégré de santé et services sociaux<sup>4</sup> (CISSS) Montérégie Centre sera responsable du remplacement de ces équipements.

Les équipements et fournitures médicales nécessaires aux soins de la victime seront apportés par les TAP selon la situation et tel que prévu à leur protocole d'intervention. Ces équipements seront fournis par les entreprises ambulancières et sont sous leurs responsabilités.

---

<sup>4</sup> La municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville fait partie du CIUSSS de l'Estrie – Réseau local de services (RLS) de La Pommeraie.

**Tableau 4 : Rôles et responsabilités des intervenants**

Exigences	Coordination de l'intervention	Transport des intervenants et évacuation de la victime	Services préhospitaliers
<b>Sous la responsabilité des répondants suivants</b>	Direction du service de sécurité incendie local Corps de police (exceptionnellement)	Service de sécurité incendie (local ou entraide intermunicipale) Corps de police (exceptionnellement)	Techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) Premiers répondants
<b>Nombre d'intervenants</b>	1 intervenant	3 intervenants Mont Saint-Grégoire : 10 intervenants minimum	2 intervenants
<b>Formation requise</b>	Formation requise à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation requise à l'emploi</li> <li>• Conduite et la familiarisation du véhicule hors route</li> <li>• Orientation (lecture de cartes, utilisation d'une boussole ou d'un GPS)</li> <li>• Mont-Saint-Grégoire : sauvetage en montagne (vertical – entente particulière)</li> </ul>	Formation requise à l'emploi
<b>Équipements recommandés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipement radiocommunication</li> <li>• Cellulaire</li> <li>• Carte du territoire</li> <li>• GPS</li> <li>• Bottin des ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipement radiocommunication pour assurer le contact avec le coordonnateur de l'intervention</li> <li>• Vêtements adaptés au contexte de l'intervention</li> <li>• Casques de protection</li> <li>• Dossards visibles de loin</li> <li>• Moyen de transport pour les TAP ou PR et la victime</li> <li>• Équipement requis pour le sauvetage hors route / ou en montagne (entente particulière pour le sauvetage vertical)</li> </ul>	Équipement de protection et vêtements appropriés et équipements médicaux nécessaires à l'intervention Équipement de télécommunication

Exigences	Coordination de l'intervention	Transport des intervenants et évacuation de la victime	Services préhospitaliers
<p><b>Tâches à effectuer</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que le déploiement initial soit conforme au présent protocole ;</li> <li>• S'assurer que tous les partenaires nécessaires sont mobilisés ;</li> <li>• S'assurer que le point de rassemblement des intervenants est bien connu de tous et que l'équipement requis est rendu disponible sur les lieux ;</li> <li>• Déterminer un plan d'opération stratégique et coordonner son application ;</li> <li>• Faire appel à du renfort ou à des équipes spécialisées en cas de besoin ;</li> <li>• Assurer la communication entre les intervenants, le PC et le centre d'urgence 911 ;</li> <li>• Faire le suivi des opérations, recueillir les commentaires lors du débriefing.</li> </ul> <p>La gestion du site est aussi sous la responsabilité du coordonnateur et, en ce sens, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les lieux soient sécuritaires et bien organisés ;</li> <li>• S'assurer du bon usage du matériel requis à l'intervention ;</li> <li>• Distribuer les tâches à effectuer en fonction des champs d'expertise de chacun et des rôles et responsabilités déterminés au protocole d'intervention local ;</li> <li>• Faire appel à des équipements spéciaux ou des ressources spécialisées si la situation l'exige.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se rendre au point de rassemblement et s'assurer que le matériel requis étant sous leur responsabilité y est aussi transporté ;</li> <li>• Procéder au transport des techniciens ambulanciers paramédicaux ou des premiers répondants vers la victime ;</li> <li>• Assister les techniciens ambulanciers paramédicaux ou premiers répondants dans leurs manœuvres visant à stabiliser l'état de la victime et à permettre son évacuation de façon sécuritaire ;</li> <li>• Procéder au transport des techniciens ambulanciers paramédicaux ou premiers répondants et de la victime vers l'ambulance.</li> </ul>	<p><b>Techniciens ambulanciers paramédicaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avisent le CCS de leurs déplacements et s'assurent qu'un lien de communication sera disponible pendant l'intervention, en fonction des moyens de communication disponibles ;</li> <li>• Apportent avec eux les équipements nécessaires à l'intervention, selon l'information qui est disponible, en prenant en considération l'état de la victime et les besoins de déplacement ;</li> <li>• Sont responsables des soins à donner à la victime ;</li> <li>• Orientent l'évacuation selon l'état de la victime.</li> </ul> <p><b>Premiers répondants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Doivent valider le temps d'arrivée des TAP pour évaluer la pertinence de se rendre ou non au chevet de la victime ;</li> <li>• Ne doivent pas se rendre seuls au chevet de la victime. Ils doivent être accompagnés d'un autre intervenant ;</li> <li>• Apportent avec eux les équipements nécessaires à l'intervention, selon l'information qui est disponible, <b>en prenant en considération l'état de la victime et les besoins de déplacement estimés</b> ;</li> <li>• Avisent le CCS de leurs déplacements, notamment avant de quitter le point de rassemblement pour se rendre vers les lieux de l'intervention ;</li> <li>• Entreprennent les gestes pour stabiliser la victime ;</li> <li>• Assistent les TAP lorsque ceux-ci arrivent au chevet de la victime, selon le besoin ;</li> <li>• Informent leur supérieur des problèmes opérationnels rencontrés, s'il y a lieu.</li> </ul>

## 6 POINTS DE RASSEMBLEMENT ET POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE

Le point de rassemblement initial sera l'adresse de répartition.

Le point d'évacuation le plus proche peut servir de point de rassemblement.

**Tableau 5 : Points d'évacuation identifiés – MRC du Haut-Richelieu**

Municipalité	Points d'évacuation identifiés	Latitude	Longitude
Mont-Saint-Grégoire	Érablière La Goudrelle	45°21'48.79"N	73° 8'50.61"O
	Érablière Charbonneau	45°21'12.48"N	73° 9'13.06"O
	CÎME Haut-Richelieu	45°21'4.85"N	73° 8'55.57"O
	Relais Les riverains (VTT)	45°21'15.08"N	73°12'19.23"O
Venise-en-Québec	Parc de la nature (stationnement 292, 58 <sup>e</sup> rue Ouest)	45° 3'55.19"N	73° 9'56.38"O
	Centre d'interprétation du ruisseau McFee (703 avenue Venice ouest)	45° 3'34.81"N	73° 9'45.93"O
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Lieu historique du Fort-Lennox (stationnement- accueil)	45° 7'36.53"N	73°16'15.78"O
	Resto Mami Lou - quad	45° 7'39.22"N	73°16'50.82"O
Lacolle	Stationnement Lacolle - route 223 piste cyclable - quad	45° 3'53.66"N	73°20'59.69"O
Saint-Jean-sur-Richelieu	Stationnement Tim Horton coin Carillon/route 223 - quad	45°16'30.52"N	73°16'27.42"O
	Stationnement dépanneur 1149 blvd St-Luc - quad	45°22'39.33"N	73°22'23.94"O
	Grand-Bernier nord / Augustin-Gauthier - quad	45°20'34.99"N	73°18'11.04"O

## 7 FICHE POUR RECUEILLIR L'INFORMATION

Les informations clés à fournir au centre d'appel d'urgence 911 sont présentées à la fiche suivante.

### TYPE D'INCIDENT

Date :	
Heure :	
Brève description :	

### ENDROIT

Coordonnées :	
Point d'évacuation d'urgence le plus près :	
Précisions :	

### INFORMATION SUR LA VICTIME

Nom :	
Âge ou année de naissance :	
État :	
Taille approximative :	
Poids approximatif :	
Problèmes de santé connus :	
Langue parlée :	
Adresse	
No de téléphone Autres éléments d'information :	

### ACCOMPAGNATEURS

Nom :	
Groupe :	
Nombre de personnes :	

### DÉMARCHES ENTREPRISES

--

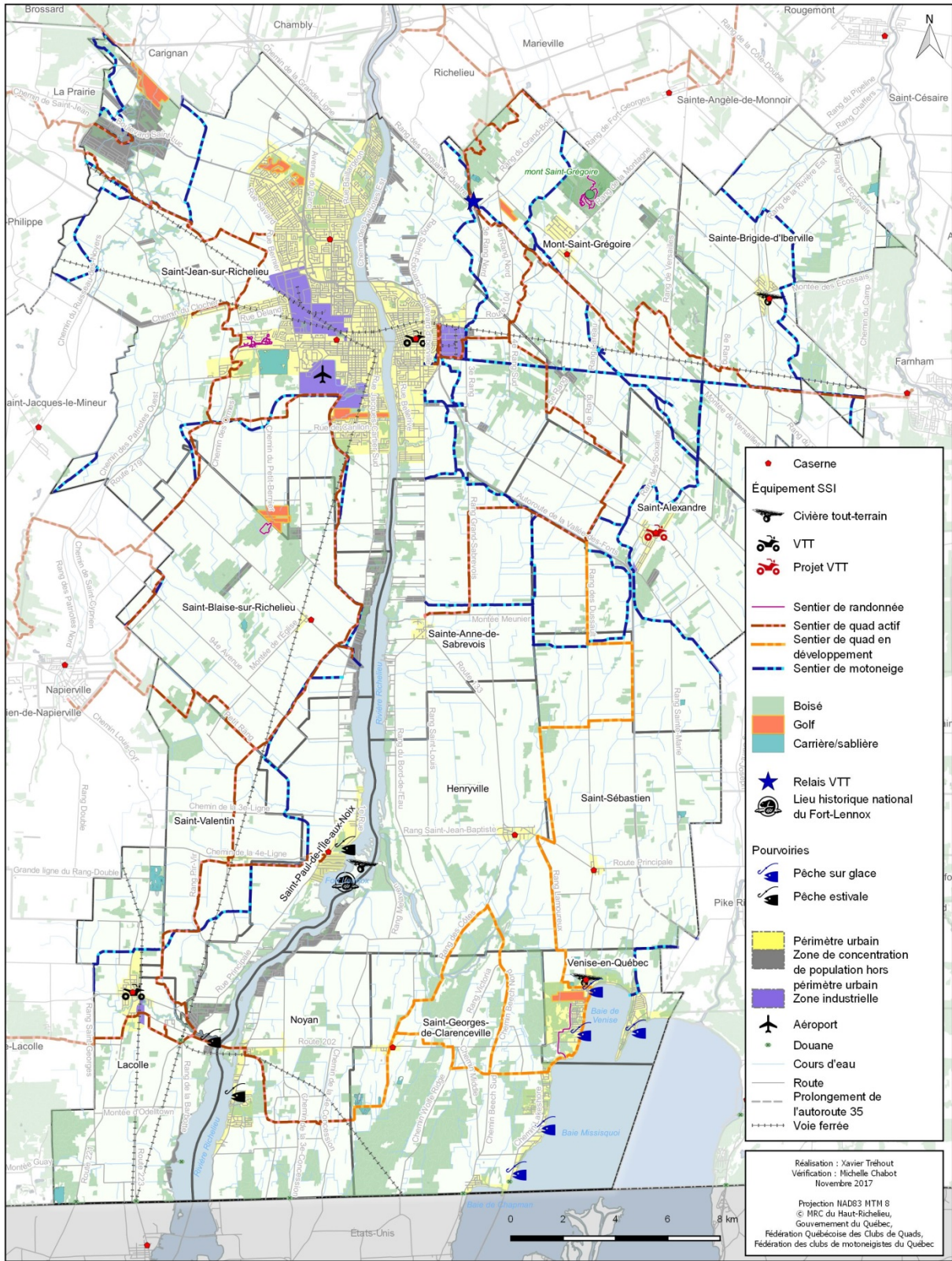
### NOM ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE AYANT PRIS L'INFORMATION

--

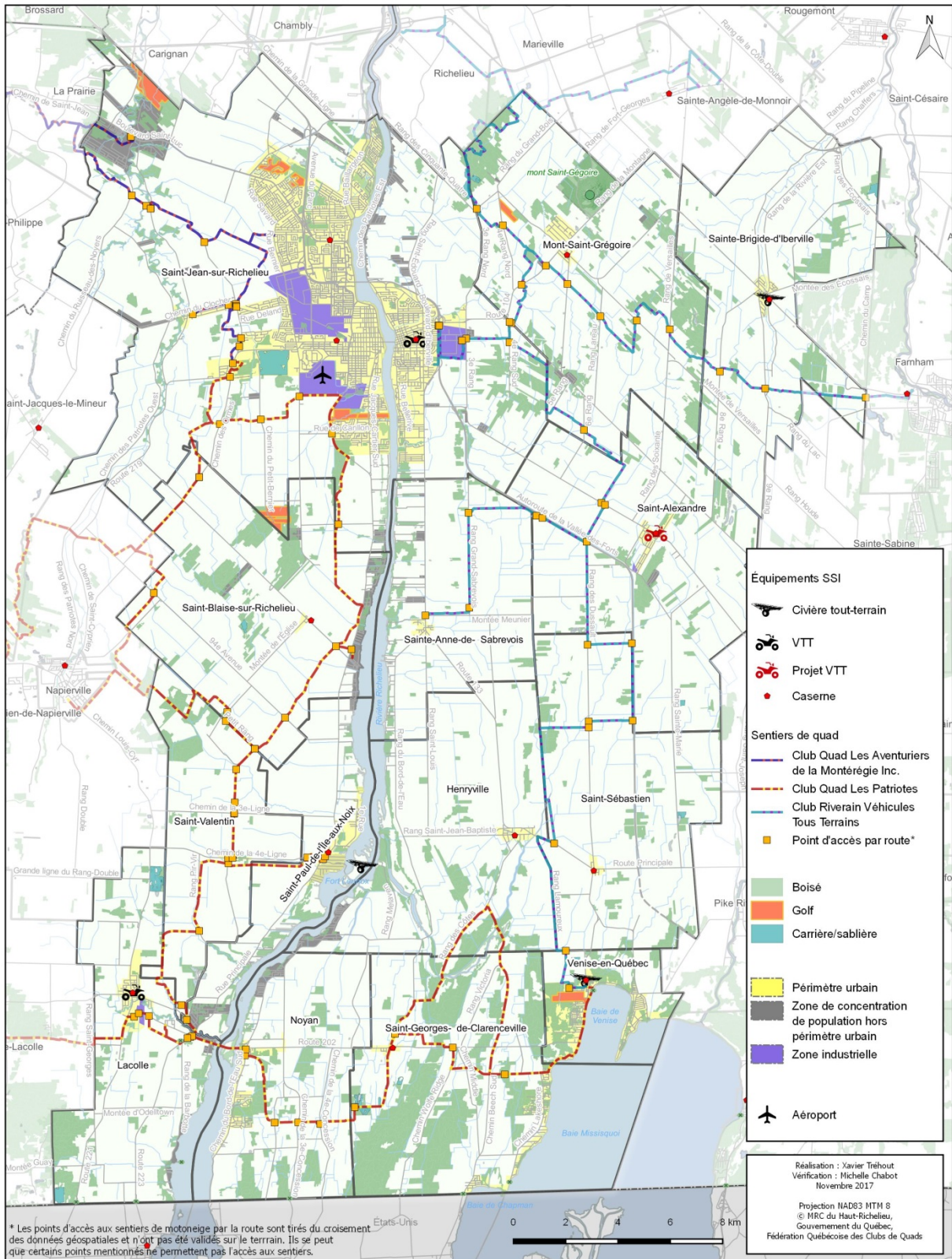
# ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

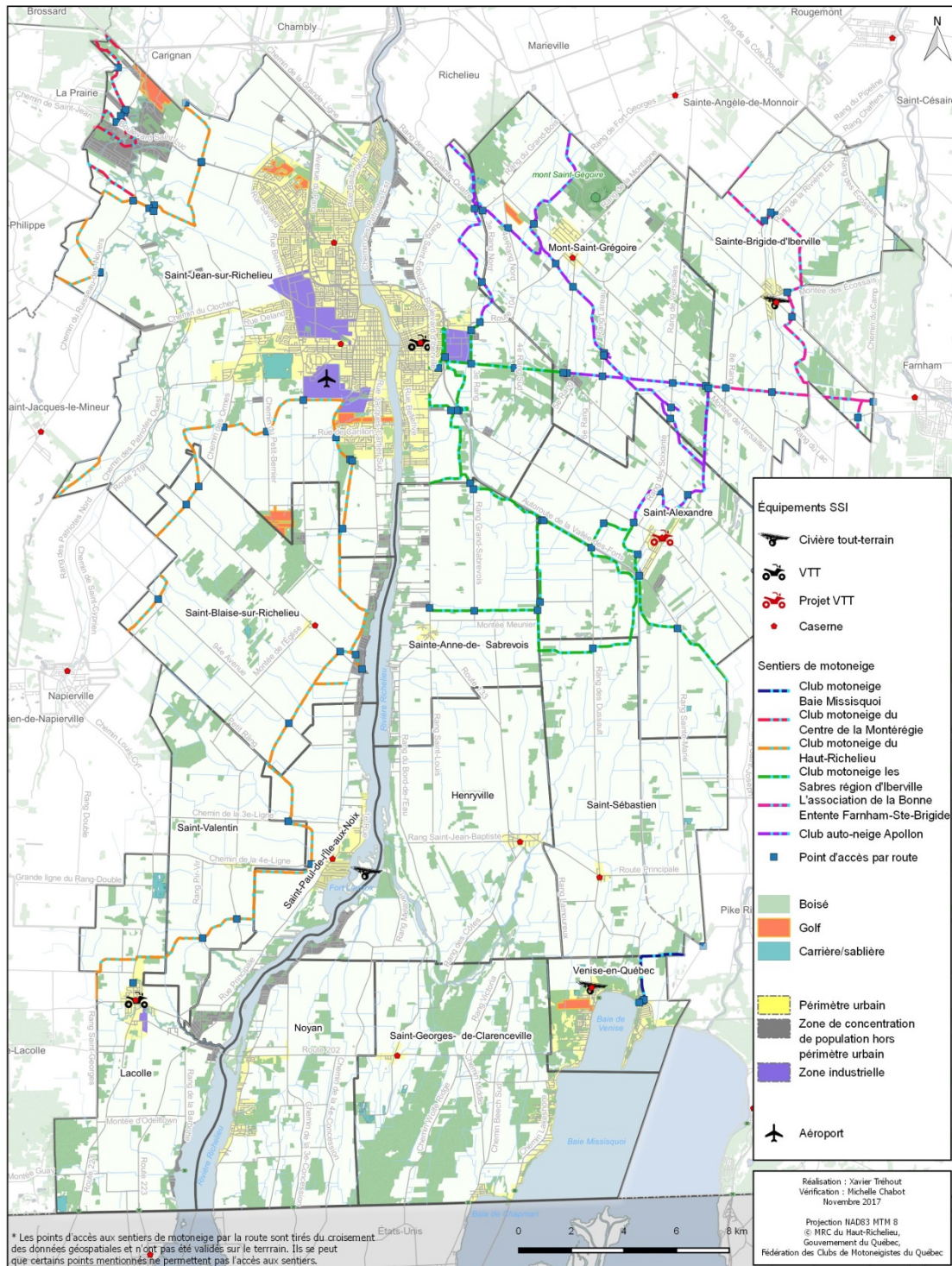
---

Carte 1 : Localisation des risques et des principaux équipements pour le sauvetage hors route

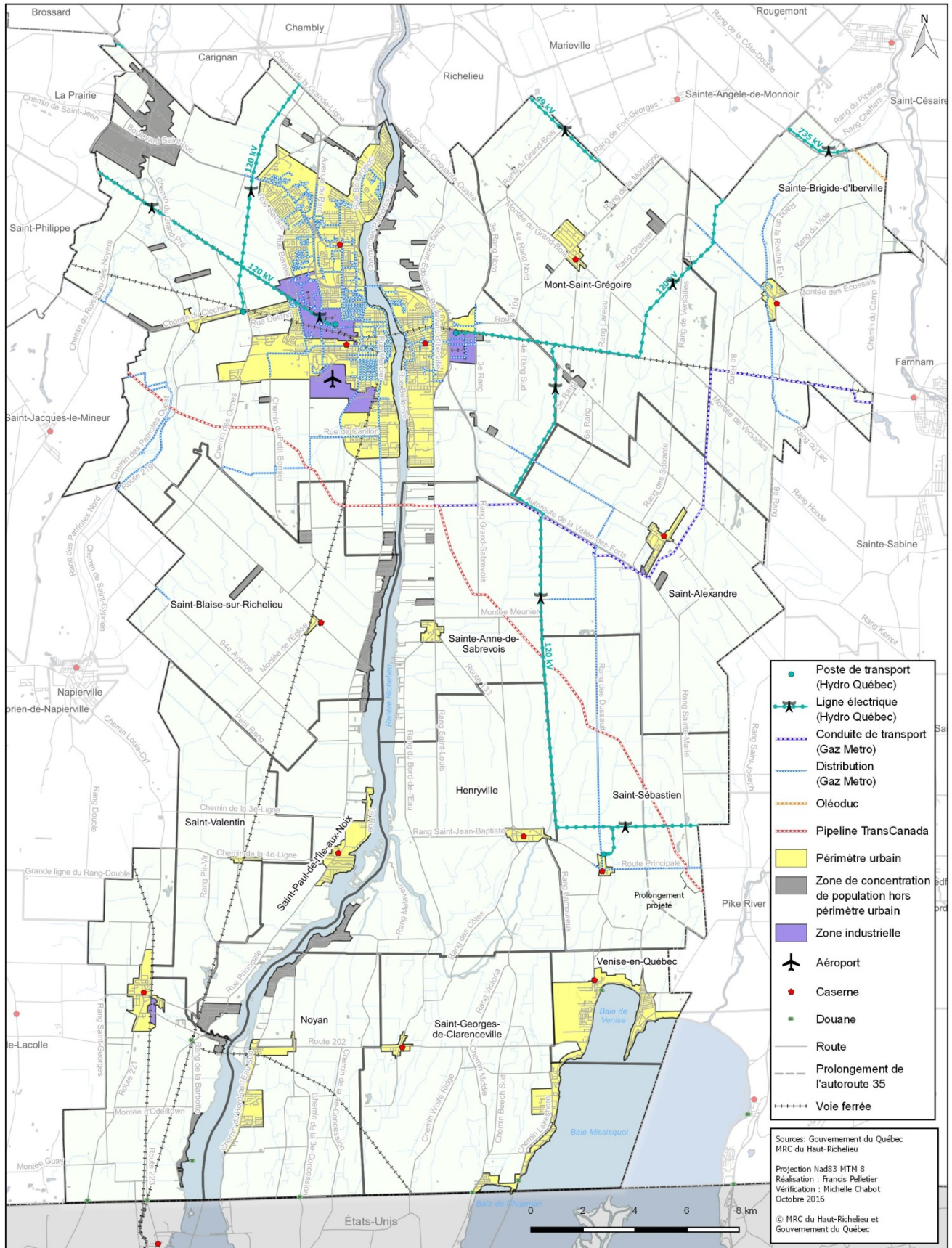




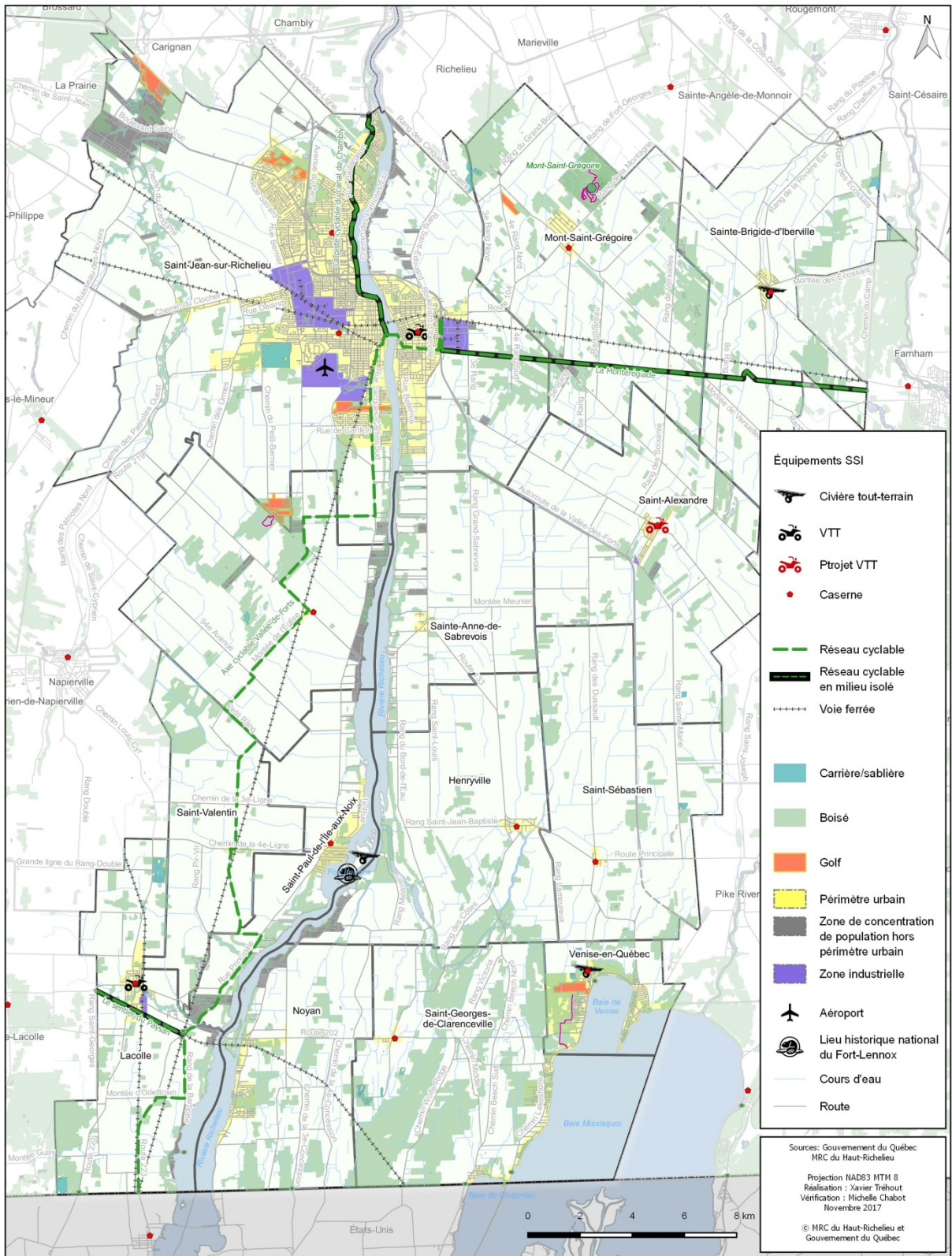
**Carte 2 : Circuits fédérés de quad et jonction avec le réseau routier**


**Carte 3 : Circuits fédérés de motoneige et jonction avec le réseau routier**


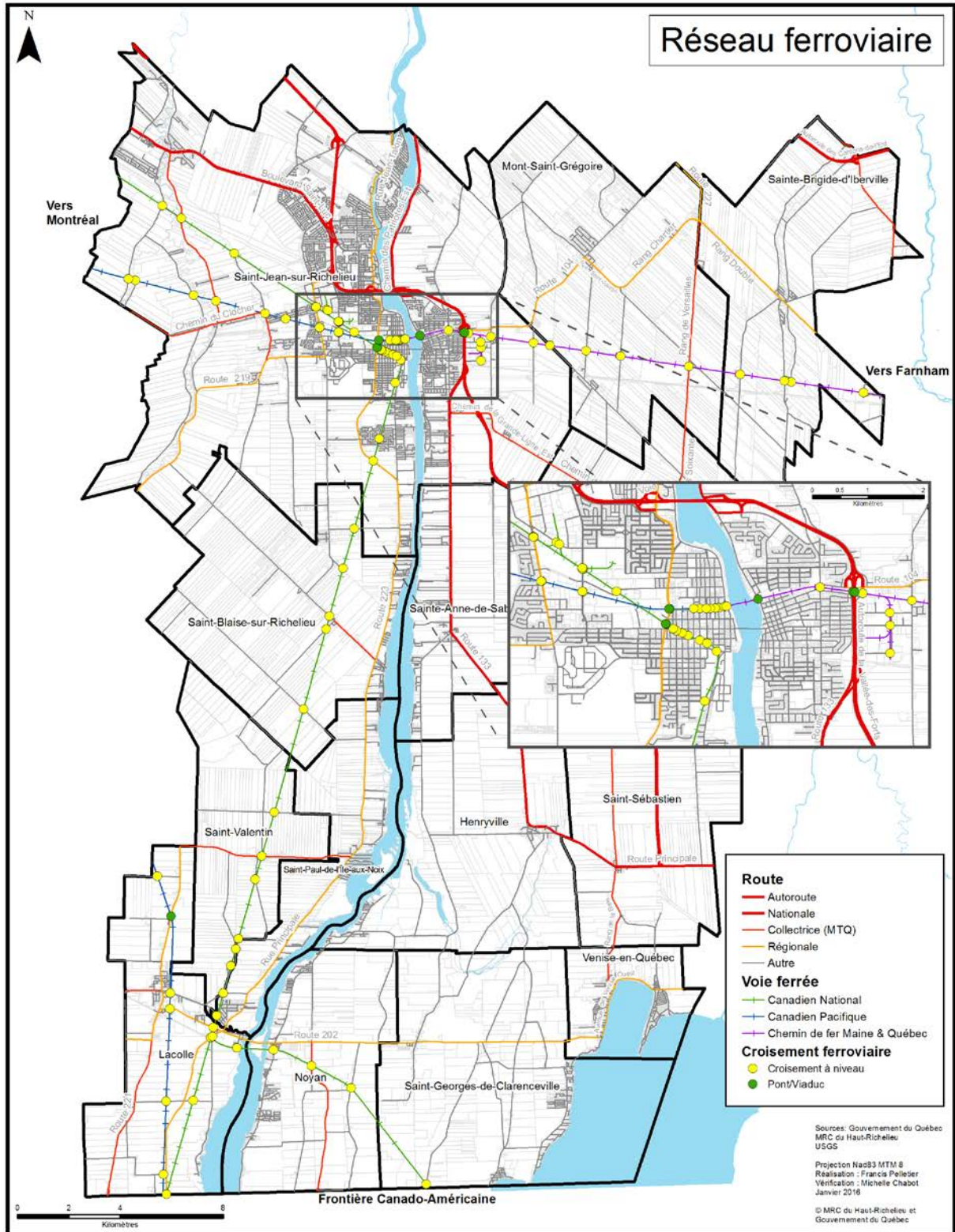
Carte 4 : Réseaux d'énergie



Carte 5 : Pistes cyclables en milieu isolé



Carte 6 : Réseaux ferroviaires



Carte 7 : Sentiers - Mont Saint-Grégoire

